
COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 22 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 22 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLOGUES Christiane, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent qui avait donné procuration à Laurence SALIS, BONNET Jérôme qui avait donné procuration à Didier CAYLA, PRUNET Lucie qui avait donné procuration à SOULENQ Joseph, FERREBOEUF Murielle et LABAT BRIEU Christine.

Hervé DELPIROU a été élu secrétaire

1/ AVENANT AU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DE LA STEP DE BROMMAT

✚ MODIFICATION DE LA CAPACITE INITIALE

La station d'épuration de Brommat d'une capacité initiale de 2 500 équivalents habitants a été reclassée à 1750 équivalents habitants par arrêté préfectoral du 7 mai 2021.

Il convient d'adapter le marché avec VEOLIA, titulaire de cette prestation, et notamment le programme d'autosurveillance.

L'avenant est passé dans le cadre du point 1 de l'article 29 du CCTP

Les articles suivants du CCTP sont réécrits comme suit :

Article 3- périmètre du marché :

Une station d'épuration de 2500-1750 EH

Incidence financière de l'avenant :

- **Montant du marché initial avant avenant :**
- **Pour une année :**
 - Taux de TVA : 10%
 - Montant HT : 26 900.00 euros
 - Montant TTC : 29 590.00 euros

- Pour la durée du marché (7 ans)

Taux de TVA : 10%

Montant HT : 188 300.00 euros

Montant TTC : 207 130.00 euros

➤ **Montant de l'avenant**

Taux de TVA : 10%

Montant HT - 804.00€/an

Montant TTC : - 884.40€/an

% d'écart introduit par l'avenant : -0.03%

➤ **Nouveau montant du marché public à partir du 1^{er} janvier 2022**

- Pour une année :

Taux de TVA : 10%

Montant HT : 26 096.00€/an

Montant TTC : 28 705.60€/an

- Pour la durée du marché public (7ans) avec une prise d'effet de l'avenant au 1^{er} janvier 2022

Taux de TVA : 10%

Montant HT : 184 280.00€/an

Montant TTC : 202 708.60€/an

✚ **CONTROLE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DE CESSON IMMOBILIERE OU LORS DE BRANCHEMENT NEUFS :**

Prix unitaire HT du contrôle de branchement d'assainissement : 160.00€HT

2/ AZUREVA

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur NEGRE du service des Domaines qui propose de faire une nouvelle estimation pour séparer les pavillons des chalets dans le but de vendre individuellement les pavillons : le Conseil Municipal ne souhaite pas demander une nouvelle estimation car la procédure est longue et retarderait encore la reprise du site.
- Caisse des dépôts : il est possible d'obtenir un accompagnement de la Caisse des dépôts dans la recherche d'un exploitant et notamment une aide financière avec possibilité d'une prise en charge à 50% de l'étude à réaliser.
Le Conseil Municipal souhaite en priorité rencontrer Monsieur RETIF de la CCI (Chambre des Commerces et Industrie) et Mme BUSCAYLET, Juriste à Aveyron Ingénierie pour débattre sur les possibilités de reprise. Monsieur le Maire est chargé d'organiser une réunion.

- Consultation de géomètres : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consulter 3 géomètres pour réaliser un plan topographique du site d'Azureva dans l'éventualité de vendre individuellement les 9 pavillons.

3/ CONSTRUCTION DES PAVILLONS AU LOTISSEMENT DU COUDERC.

Une première réunion de travail avec Xavier RAVEL, AMO est prévue avec la Commission Bâtiment le 4 avril 2022 afin de réfléchir sur ce projet et sur le choix d'architectes, un appel d'offres sera publié prochainement.

4/ACCUEIL DES REFUGIES UKRAINIERS

Les conflits internationaux entraînent l'arrivée massive de réfugiés ukrainiens sur le territoire français. Les Communes peuvent proposer leur aide auprès de la Préfecture. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour que la Commune de BROMMAT se porte volontaire pour l'accueil des familles dans le besoin.

Après discussion, Le Conseil Municipal émet un avis favorable et propose de mettre à disposition des logements d'Azureva. Si la candidature n'est pas retenue, un don financier pourrait être versé par l'intermédiaire du FACECO (Fonds d'Action extérieure des collectivités locales)

5/ INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIEDA

Le SIEDA peut mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les travaux d'installation requièrent une participation de la commune. Le Conseil Municipal est favorable à l'installation d'une borne dans le bourg de BROMMAT :

- Borne normale (BN) : 22kw
- Contribution investissement de la collectivité : 1000€
- Contribution annuelle au fonctionnement de la collectivité : 300€

Il convient de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation à ce dispositif d'installation d'infrastructure de recharge. Une convention d'occupation du domaine public entre le SIEDA et la Commune sera établie.

6/ INDEMNITÉS D'ASTREINTES HIVER 2021/2022 (DENEIGEMENT).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les 4 agents techniques titulaires de la Commune prennent des astreintes pendant la période hivernale pour le déneigement.

Durant l'hiver 2021/2022, les astreintes ont été prises du 15/11/2021 (semaine 46) au 06/03/2022 (semaine 8), soit 16 semaines réparties entre les 4 agents titulaires.

7- ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Aveyron assure des missions obligatoires pour le compte des collectivités et établissements affiliés.

Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion de l'Aveyron se positionne en tant que partenaire des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives.

Dés lors, des missions sont proposées par le Centre de Gestion de l'Aveyron afin de compléter son action.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer aux missions facultatives du CDG de l'Aveyron après signature d'une convention y compris aux missions facultatives instaurées à partir du 1^{er} janvier 2022, pour « le calcul de l'indemnité de licenciement/rupture conventionnelle et allocations chômage »

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'adhérer aux missions facultatives du centre de Gestion de l'Aveyron et l'autorise à signer la convention.

8- MONTANT PROVISOIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le montant des attributions de compensation de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène ont été transmises aux Communes. Le montant provisoire pour BROMMAT est de 937 723.00€.

9/ AMENAGEMENT D'UNE CHAMBRE SUPPLEMENTAIRE AU PRESBYTERE DE JONGUES – RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la réunion du 8 février, il avait été décidé de consulter des entreprises pour l'aménagement d'une chambre supplémentaire dans les combles du presbytère de Jongues. Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation :

- Lot 1 Cloisons sèches : entreprise COMBY : 4 937.90€HT
- Lot 2 Menuiseries : entreprise COMBY : 6 134.00€HT
- Lot 3 Peintures : pas de réponse, les agents communaux feront la peinture
- Lot 4 Electricité : entreprise JUSTIN : 1 883.23€HT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les devis.

10/ TRAVAUX A LA GRANGE DE PLEAU

La commission souhaite réaliser des travaux à la grange de Pleau, les agents communaux y travaillent.

Monsieur le Maire présente les devis pour :

- Entreprise BESSON : modification de l'éclairage du Bar de la grange de Pleau : 2 676.00€TTC, devis validé

- Entreprise BESSON : devis pour l'installation d'un lave verre professionnel : le Conseil municipal ne souhaite pas valider, inutile d'installer un lave-vaisselle intensif.
- Entreprise BESSON : mise en conformité de l'armoire électrique : le chiffrage est important, le conseil municipal souhaite le devis d'une autre entreprise.
- Entreprise PELLAT : pose d'un garde-corps et portillon dans les escaliers : montant 2 558.40€, devis validé.

11/ DEVIS POUR L'ENLEVEMENT DES PLASTIQUES DANS LES FORETS

A la suite de la demande de l'ONF, les quatre paysagistes ont été contactés pour procéder à l'enlèvement des plastiques dans les forêts.

Les paysagistes se sont associés et ont établi un devis commun d'un montant de 3546.00€TTC.

12/ DEVIS POUR LA CLOTURE A LA MONTAGNE DE PLEAU

Des devis ont été demandés pour la réalisation d'une clôture à la Montagne de Pleau (et l'enlèvement de l'ancienne) aux entreprises locales : c'est l'entreprise SOULENQ et FILS qui est retenue, montant du devis 5000.43€TTC

13 / OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE SAISON 2022

Comme l'année précédente, la piscine municipale ouvrira le 15 juin. Priorité sera donnée à la natation scolaire au mois de juin. Le recrutement pour les emplois d'été est en cours.

14/ AVENIR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire donne les prévisions des effectifs pour les 4 prochaines années, soit jusqu'à la fin du mandat, en fonction des départs en 6^{ème} et des rentrées possibles en fonction des naissances sur la Commune :

- 2021-2022 : 28 élèves
- 2022-2023 : 33 élèves
- 2023-2024 : 38 élèves
- 2024-2025 : 35 élèves

Les effectifs sont stables et encourageants, la possibilité d'un regroupement avec les écoles des communes voisines est écartée pour l'instant.

15 / TRAVAUX D'ELAGAGE :

Une consultation a été réalisée auprès de 3 entreprises pour des travaux d'élagage, d'abattage d'arbres, broyage, enlèvement des déchets et nettoyage compris.

- SAS SOULENQ : 23 098.48€HT

16 / ORGANISATION DE LA TENUE DU BUREAU DE VOTE :

Un planning de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et élections législatives (12 et 19 juin 2022) est donné aux membres du CM.

17/ REMERCIEMENTS

L'Association des Parents d'élèves remercie la municipalité pour tout ce qui est mis en place : activités périscolaires, financement des transports pour les sorties, gratuité de la cantine, financement d'intervenant pour l'escalade et prise en charge de l'activité piscine.

18/ COURRIER DIVERS

L'acquéreur du lot n°2 au lotissement du COUDERC informe la municipalité qu'il attend l'accord de la banque pour l'achat du lot.

19/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BOUNIOL : souhaite savoir si un élu a assisté à la réunion pour les Routes Départementales, Mme SALIS n'a pas pu y aller, elle demandera un compte rendu.
- Madame DUVAL : lors du Conseil d'école, il a été demandé de repeindre la fresque sous le préau, un devis sera demandé.
Problème des panneaux d'affichage dans les villages : les affiches ne tiennent pas.
- Madame VEYRES : quel est le projet d'aménagement du Château ?
Monsieur le Maire répond que l'ancienne municipalité avait en projet de réhabiliter les 3 pièces principales (cave voûtée et les 2 autres pièces)
Il serait bien d'organiser une visite pour les élus qui ne connaissent pas.
Elle soulève également le problème de voisinage et notamment « le chant du Coq » dans certains villages.
- Mme SALIS : les employés communaux doivent enlever le tas de branches sur la route de Conilhergues.

Séance close à 23h00